



Communiqué de presse  
28 novembre 2017

## **Lévothyrox® en question, les associations France Victimes mobilisées partout en France**

*Après Nevers, Le Puy en Velay, ce sont toutes les associations d'aide aux victimes France Victimes qui se mobilisent pour informer et accompagner les malades de la thyroïde qui ont pris la nouvelle formule de ce médicament qui auraient des effets secondaires très préoccupants.*

Des centaines de plaintes ont d'ores et déjà été déposées partout en France, le pôle Santé publique du Tribunal de Grande Instance de Marseille a ouvert une enquête préliminaire, mais ce sont avant tout des personnes inquiètes et désemparées qui sollicitent l'aide des associations locales France Victimes pour être accompagnées dans leur parcours.

France Victimes souhaite donner à toutes les personnes un certain nombre d'informations :

1- L'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) a mis un N° vert en place pour informer les utilisateurs suite au changement de formule du *Lévothyrox®* : 0800 97 16 53 (lundi à vendredi de 9h à 19h).

2- Le Conseil national de l'ordre des Médecins a rédigé une lettre circulaire rappelant à tous les médecins sollicités par leurs patients qu'ils ne peuvent refuser de rédiger un certificat médical, indiquant a minima qu'ils ont prescrit le *Lévothyrox®*.

3- Le TGI de Marseille (pôle Santé publique) a édité un formulaire-type avec les pièces à fournir pour accompagner le dépôt de plainte et faciliter le recueil de l'audition des victimes.

**Toutes ces questions sont complexes ; les procédures risquent de plus d'être longues ; nous invitons ainsi tou.te.s les patient.e.s concerné.e.s par la prise ce médicament à contacter le 08Victimes pour être mis.e.s en lien avec leur association locale France Victimes, dont les services sont gratuits :**



**être écouté  
être aidé**  
7 jours sur 7

**01 41 83 42 08**

**08victimes@france-victimes.fr**

*France Victimes est la fédération nationale d'aide aux victimes offrant une prise en charge globale à toutes les victimes (écoute, information sur les droits, accompagnement psychologique et social) et c'est un lieu de réflexion pluridisciplinaire sur le droit et l'aide aux victimes. Sur tout le territoire français : 130 associations d'aide aux victimes (1 300 professionnels - 800 lieux d'accueil), conventionnées par le ministère de la Justice, collaborent au quotidien avec les services de police-gendarmerie, justice, santé et services sociaux, dans l'immédiateté et dans la durée, de manière confidentielle. Les services gratuits des associations bénéficient à toutes les victimes (atteintes à la personne et aux biens, accidents de la circulation, catastrophes naturelles et accidents collectifs).*

Contact Presse : Olivia Mons - Tél. : 06 15 51 18 43 – [communication@france-victimes.fr](mailto:communication@france-victimes.fr)  
[www.france-victimes.fr](http://www.france-victimes.fr) @FranceVictimes #VictimesPlusJamaisSeules